







Les Services de Santé au Travail

FORUM « Santé & Sécurité au travail dans les TPE » Synthèse

Les TPE (moins de 10 salariés) représentent 85 % des entreprises françaises et emploient un quart des 18,5 millions de salariés dépendant du régime général de la sécurité sociale. Le développement de la prévention dans ces entreprises impose la participation d'un maximum d'acteurs. Afin de les mobiliser, l'INRS et la CRAM Alsace-Moselle ont organisé le Forum « Santé et sécurité au travail dans les TPE » les 25 et 26 octobre 2011 à Strasbourg en partenariat avec le Régime Social des Indépendants et les services de santé au travail.

Le forum a été articulé autour de quatre axes:

- 1. Quelles attentes?
- 2. Quelles démarches de prévention ?
- 3. Quelles compétences, comment les développer ?
- 4. Quelles perspectives, quels partenariats?

1 Quelles attentes?

La réalité de la santé et sécurité au travail (S&ST) dans les TPE

Synthèse

La santé et la sécurité au travail sont abordées dans la très petite entreprise avec beaucoup de pragmatisme. La relation de proximité entre le chef d'entreprise et les salariés, ainsi que les conséquences liées à l'absence d'un compagnon après un accident, illustrent l'importance du sujet de la prévention des risques professionnels. L'obligation réglementaire de réalisation du document unique constitue un élément de motivation du chef d'entreprise pour engager une démarche de prévention. Devant le manque de moyens et la profusion d'informations, les TPE privilégient l'approche « métier » de la prévention et l'accompagnement de l'entreprise est souvent l'élément qui concrétise la démarche. L'attente des salariés est également forte, notamment sur les conditions de travail. La nécessité de les impliquer ressort comme un facteur de réussite des différentes démarches.

Les échanges autour des attentes

L'intérêt d'investir dans la prévention des risques professionnels est acquis pour une partie des chefs d'entreprise, c'est même « *une question de survie de l'entreprise* » pour le patron d'une société d'électricité. *Le document unique est considéré comme bénéfique* explique le chef d'une entreprise

d'ébénisterie, à condition d'aller au-delà de l'approche administrative. Cependant tous les professionnels ne sont pas enthousiasmés par cette approche : « il faut relativiser l'efficacité du document unique car il n'est pas abordable pour tous les salariés. Qu'il existe ou non, les artisans mettent en place des procédures de sécurité ».

Cependant, l'enquête LH2 réalisée auprès des 1000 chefs d'entreprises de moins de 50 salariés fait ressortir un niveau de préoccupation très variable de ceux-ci sur les sujets de santé et de sécurité.

Les conditions de succès des démarches sont bien identifiées : l'implication des salariés dans l'évaluation des risques est importante, pour qu'ils s'approprient les mesures de prévention. Dans le domaine de la réparation automobile, un patron témoigne du succès d'une démarche participative impliquant l'ensemble des salariés dans un projet de conception d'un nouveau garage. Dans la restauration, les risques sont présents au quotidien. Il importe de les prévenir en amont par la formation aux gestes professionnels et une approche de la prévention adaptée à l'activité.

Les salariés ont également des attentes, sur le dialogue social et l'amélioration des conditions de travail. Une enquête effectuée par la CFDT révèle que 63% des salariés interrogés reconnaissent l'utilité d'accéder à un espace de parole dans l'entreprise.

Le constat des différentes expériences montre que l'accompagnement de l'entreprise par le service de santé au travail ou par la CARSAT est un puissant facteur de succès de la démarche.

2 Quelles démarches de prévention?

Synthèse

Les spécificités des petites entreprises, à savoir le nombre d'entreprises et l'absence de compétences dans le champ de la prévention, nécessitent d'adapter les démarches. Les éléments forts de ces démarches sont une déclinaison de l'approche dans le métier, et la coopération de tous les acteurs de la prévention pour être en capacité de toucher un grand nombre d'entreprises. La démarche doit rester simple et pragmatique, pour que l'entreprise soit en capacité de se l'approprier. La réussite de ces démarches se mesure au niveau d'implication de l'entreprise.

Il est également nécessaire d'accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention en recherchant un accompagnement collectif et de proximité. La formation ou la réunion d'information sont des moyens efficaces d'accompagnement. Les acteurs régionaux sont les mieux placés pour effectuer cet accompagnement.

L'obligation réglementaire associée à l'évaluation des risques constitue un levier efficace pour initier une démarche dans l'entreprise, celle-ci exprimant une préoccupation pour se mettre en conformité avec l'exigence.

Les échanges autour des démarches

Les acteurs de la prévention ont développé de très nombreuses actions, l'intérêt des approches métiers et de la collaboration entre les acteurs sont unanimement reconnus par les intervenants : RSI, CARSAT, DIRECCTE, service de santé au travail, INRS, OPPBTP, ...

L'implication de l'entreprise est l'élément clé dans le développement de la culture de prévention. Sur la réalisation de l'évaluation des risques, la DIRECCTE Alsace, dans le cadre du PRST 2, travaille sur « un argumentaire nécessaire pour déclencher chez le chef d'entreprise le déclic qui génère le changement culturel ». Cet argumentaire doit notamment permettre de trouver d'autres leviers que la contrainte réglementaire.

Dans le débat, les entreprises et leurs représentants, insistent d'une part sur la nécessité du dialogue interne et d'autre part sur le rôle particulier des services de santé dans l'accompagnement des entreprises. La possibilité d'intégrer la démarche prévention dans une démarche qualité a été exploitée dans une petite entreprise de couverture, elle permet de pérenniser l'engagement de l'entreprise dans la durée.

L'intervention d'une CPRIA (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat) témoigne de l'intérêt de cette structure dans l'accompagnement d'actions de proximité, et de la nécessité de démultiplier ces actions par des relais pour répondre à la problématique du nombre d'entreprises. La CPRIA a effectué une formation action de relais, ceux-ci accompagnent ensuite plusieurs entreprises dans l'évaluation des risques.

Le secteur de la pâtisserie artisanale a élaboré un outil en ligne d'aide à la rédaction du document unique, démarche pédagogique pour rendre le chef d'entreprise acteur du développement de la prévention. Dans ce cas, l'informatique permet d'améliorer l'autonomie de l'entreprise dans la démarche.

3 Quelles compétences, comment les développer?

Synthèse

L'acquisition des compétences en santé et sécurité au travail est initiée lors de la formation initiale, puis développée au cours de l'activité professionnelle. La préparation des jeunes aux risques spécifiques de leur métier, pour leur permettre d'appréhender les situations de travail auxquelles ils seront confrontés, s'effectue lors de la formation initiale. Le partenariat entre l'éducation nationale et le réseau prévention permet de faire de la santé et de la sécurité une composante à part entière de la formation professionnelle, ancrée sur le métier.

Le passage du temps de la formation à celui du travail est une période charnière qui nécessite un accompagnement. Le taux d'accident élevé pendant les trois premiers mois dans l'entreprise atteste de l'enjeu. La mise en place de la fonction de tuteur, pour accueillir et accompagner les nouveaux embauchés dans l'entreprise en matière de prévention, est une réponse appropriée.

La formation continue prend ensuite le relais pour accompagner le développement des compétences tout au long de la vie professionnelle. La complémentarité avec la formation initiale depuis la connaissance du risque, jusqu'à l'acquisition de bonnes pratiques, permet d'entraîner les professionnels dans une dynamique de prévention. De nombreuses solutions innovantes se développent avec les partenaires sociaux.

Les échanges autour du développement des compétences

La nécessité de préparer les jeunes aux risques de leur métier se traduit par l'évolution des cursus de formation initiale, que ce soit dans les filières d'apprentissage, dans les lycées professionnels et de plus en plus souvent dans l'enseignement supérieur. Le témoignage d'un CFAI atteste de cette évolution, avec des cursus qui intègrent maintenant le volet prévention. L'OPPBTP accompagne également des CFA dans cette voie, avec la préoccupation de ne pas rester sur une approche théorique et d'aider les formateurs dans l'explicitation des risques.

Le dispositif pédagogique Synergie est une réponse adaptée à la nécessaire complémentarité entre école et entreprise, afin d'introduire en formation initiale les informations sur les risques et les méthodes de prévention, notions qui seront utilisées lors des périodes de stage en entreprise. La formation continue doit également répondre aux spécificités de la petite entreprise. L'exemple du Certificat Prévention Secours, pour les salariés du secteur de l'aide à domicile, développé par l'INRS avec les représentants de ce métier illustre le besoin d'adapter les contenus et les modalités de formation au public visé. Dans le domaine de la coiffure, la formation dispensée par les organisations professionnelles, FNC et CNEC, est une réponse au besoin d'accompagnement des entreprises dans l'élaboration du document unique. Dans ce cas, la formation apporte une forme d'accompagnement collectif, avec des réponses concrètes pour les professionnels.

4 Quelles perspectives, quels partenariats?

Un des défis des acteurs de la prévention : faire ensemble.

Il y a un consensus de la part de tous les acteurs de la prévention pour proposer aux TPE des démarches spécifiques afin de mettre en place des actions de prévention des risques professionnels. L'approche partenariale est incontournable, y compris avec des organisations professionnelles, pour espérer proposer des actions par métiers. De nombreuses initiatives existent à l'échelon départemental ou dans certains métiers. L'enjeu est aujourd'hui de mutualiser ces réalisations et de les mettre à disposition au niveau national.

Les TPE font partie des priorités du deuxième plan santé travail du gouvernement. De manière générale, il est indispensable de mieux faire connaître les outils existants mis à disposition des TPE. Il faut renforcer les actions d'information visant à aider ces entreprises à évaluer leurs risques professionnels, quels que soient par ailleurs les projets de simplification des obligations en matière de DU. Les services pluridisciplinaires de santé au travail, et les IPRP en général, sont plus que jamais les interlocuteurs des TPE.

Aujourd'hui, le document unique d'évaluation des risques doit également tenir compte des interventions des sous traitants. Comment les sensibiliser ? Comment développer l'information et la formation pour réduire le décalage entre des données épidémiologiques validées et un message de prévention adapté à la taille des plus petites entreprises ? Une mutualisation du savoir-faire, des outils... par secteur et par thème est conforme aux besoins exprimés (enquêtes, études...) et semble indispensable pour développer une culture de prévention.